

Séance ordinaire du 11 février 2013



2013-02
17

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 11 février 2013 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy
Siège # 2 M. Richard Morin
Siège # 3 M. Michel Roy

Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 5 M. Rosaire Coulombe
Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION :

Après la vérification du quorum, madame la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

2 - ACTIVITÉS SPÉCIALES :

2013-02
18

02.01 - NOMINATIONS AUX COMITÉS DU CONSEIL ET REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ AU SEIN D'ORGANISME

2.01 - NOMINATIONS AUX COMITÉS DU CONSEIL ET REPRÉSENTANTS AU SEIN D'ORGANISMES :

Attendu que la municipalité La Guadeloupe doit nommer, annuellement, les membres du conseil au sein des comités de la municipalité et les représentants de la municipalité au sein de certains conseils d'administration;

Attendu les tableaux d'affectation discutés en comité plénier et annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter les tableaux:

- Nominations aux comités de la municipalité (2013)
- Représentants au sein de conseils d'administration (2013)

Adoptée unanimement.

02.02 - INVITATION À LA MESSE DU 17 FÉVRIER

2.02 - INVITATION À LA MESSE DU 17 FÉVRIER :

2013-02
19

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1 - Ouverture de la session
- 2 - Activités spéciales
 - 2.1 - Nominations aux comités du conseil et représentants de la municipalité au sein d'organisme
 - 2.2 - Invitation à la messe du 17 février
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 - Session régulière du 14 janvier 2013
- 5 - Première période de questions
- 6 - Correspondance
 - 6.1 - Bordereau de correspondances
- 7 - Hygiène du milieu-recyclage
 - 7.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 8 - Sécurité publique
 - 8.1 - Dépôt du procès verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 8.2 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en janvier 2013 et des engagements du mois suivant.
- 9 - Travaux publics-aqueduc-égouts
 - 9.1 - Dépôt des procès verbaux du comité des travaux publics
 - 9.2 - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal, # 00018797-1-29030
 - 9.3 - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal, # 00019202-1-29030
 - 9.4 - Mandat Génivar
- 10 - Loisirs-tourisme
 - 10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois précédent et prévisions du mois courant
- 11 - Urbanisme-développement du territoire
 - 11.01 - Dépôt des procès verbaux du comité d'urbanisme
 - 11.02 - Programme de revitalisation, remboursement de taxes, construction neuve
 - 11.03 - Approbation de la modification budgétaire # 1 (2013) de l'OMH La Guadeloupe
 - 11.04 - Mandats professionnels pour la préparation de servitudes
 - 11.05 - Cession de terrain (res:2009-05-118)
 - 11.06 - Dépôt du rapport de permis émis pour l'exercice 2012
 - 11.07 - Mandat Mme Phanie Richard
- 12 - Finances-gestion des services
 - 12.01 - Dépôt des procès verbaux du comité des finances
 - 12.02 - Comptes du mois de janvier 2013 et engagements financiers du mois suivant.
 - 12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de janvier 2013
 - 12.04 - Dons et commandites
 - 12.05 - Vente pour taxes
 - 12.06 - Refinancement d'une partie de la dette à long terme
 - 12.07 - Libérer subvention 2013 pour la clinique familiale
 - 12.08 - Dépôt du rôle de perception 2013
 - 12.09 - Demande de modification de la résolution 2012-03-052
 - 12.10 - Modification de la résolution 2012-11-255
- 13 - Législation
 - 13.01 - Adoption du règlement # 451-2013.
- 14 - Divers
- 15 - Deuxième période de questions
- 16 - Clôture et levée de l'assemblée

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel

qu'énuméré ci-haut.

Adoptée unanimement

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

2013-02
20

04.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2013

4.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2013 :

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 14 janvier dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2013, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question.

06 - CORRESPONDANCE

6 - CORRESPONDANCE :

06.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES

6.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :

Dépôt du bordereau de correspondances, session de février 2013. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

La direction générale dépose également les documents suivants:

- 6.01.02 MMQ Recommandations découlant d'une visite d'inspection
- 6.01.03 Transport Adapté, statistiques d'utilisation 2012
- 6.01.04 Rapport d'activités de la SQ (2012-01-01 à 2012-11-30)
- 6.01.05 Taux global de taxation des municipalités de Beauce Sartigan
- 6.01.06 Modification du règlement sur la compensation pour recyclage
- 6.01.07 Rapport annuel (2012) des interventions de la SPA
- 6.01.08 Suivi du dossier Gilbert Lacroix
- 6.01.09 Décision de la CPTAQ (Produits de l'érable A. Veilleux)

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :

07.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

7.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHÉMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :

Madame la mairesse dépose un document préparé par la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

- Ce document nous informe que le tonnage de déchets provenant de notre municipalité et acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire pour le mois de janvier 2013 est de 39 T.M./ 5 semaines;
 - L'estimation du tonnage à être acheminé par notre municipalité pour l'an 2013 est de 554 tonnes métriques, soit une moyenne de 46.17 T.M. par mois.

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE :

**2013-02
21**

08.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE

8.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE:

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19h, le 9 janvier 2013

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion du 9 janvier dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

**2013-02
22**

08.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN JANVIER 2013 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT.

8.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN JANVIER 2013 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT:

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de janvier 2013 pour un montant de 16,724.56 \$.
- les engagements du mois de février 2013 au service d'incendie, au montant de 8,950 \$.

Adoptée unanimement.

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS :

**2013-02
23**

09.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

9.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS:

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité des travaux publics, tenue depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion suivante du comité des travaux publics et des recommandations qu'il contient:

- Réunion du 23 janvier 2013

Adoptée unanimement.

**2013-02
24**

09.02 - AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL, # 00018797-1-29030

9.02 - AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL, # 00018797-1-29030:

Attendu que la municipalité La Guadeloupe a reçu confirmation, le 15 juin 2012, par le biais d'une lettre du ministre délégué aux Transports du Québec, monsieur Norman McMillan, d'une subvention de 25,000\$ pour l'amélioration de la 11e avenue;

Attendu que la municipalité doit confirmer, au ministère des Transports du Québec, l'exécution des travaux convenus afin de compléter le processus de réclamation;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité, pour les fins de réclamation du dossier 00018797-1-29030 du ministère des Transports:

- d'approuver les dépenses relatives aux travaux de revêtement bitumineux de la 11e avenue, pour un montant subventionné de 82,972 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;
 - Ce montant correspond aux items 1.4.4 a) et 2.4.4 a) du décompte progressif #2 déposé par Les Constructions de l'Amiante inc. et vérifié par Génivar.

Adoptée unanimement.

**2013-02
25**

09.03 - AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL, # 00019202-1-29030

9.03 - AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL # 00019202-1-29030:

Attendu que la municipalité La Guadeloupe a reçu confirmation, le 5 juillet 2012, par le biais d'une lettre du ministre délégué aux Transports du Québec, monsieur Norman McMillan, d'une subvention de 10,000\$ pour l'amélioration de la 11e avenue;

Attendu que la municipalité doit confirmer, au ministère des Transports du Québec, l'exécution des travaux convenus afin de compléter le processus de réclamation;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité, pour les fins de réclamation du dossier 00019202-1-29030 du ministère des Transports:

- d'approuver les dépenses relatives aux travaux de revêtement bitumineux de la 11e avenue, pour un montant subventionné de 82,972 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;
 - Ce montant correspond aux items 1.4.4 a) et 2.4.4 a) du décompte progressif #2 déposé par Les Constructions de l'Amiante inc. et vérifié par Génivar.

Adoptée unanimement.

**2013-02
26**

09.04 - MANDAT GÉNIVAR

9.04 - MANDAT GÉNIVAR:

Attendu l'avis de motion déposé devant ce conseil concernant l'adoption d'un règlement d'emprunt # 451-2013, d'une valeur de 250,000\$, pour l'asphaltage de diverses rues;

Attendu qu'il est pertinent de préciser, pour chacune des rues identifiées au plan triennal d'immobilisation, l'estimation des coûts, pour les fins de préparation du règlement d'emprunt;

Attendu qu'il est également pertinent de mandater notre ingénieur conseil afin d'encadrer la procédure d'appels d'offres;

Attendu l'offre de services de Génivar déposée devant ce conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de Génivar (St-Georges), annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, au montant de 4,888 \$, pour la validation des estimés détaillés, la préparation et le suivi des appels d'offres, concernant le règlement d'emprunt # 451-2013.

Adoptée unanimement.

10 - LOISIRS-TOURISME

10 - LOISIRS - TOURISME :

10.01 - RAPPORT PRÉVISIONNEL D'ACTIVITÉS DU MOIS COURANT

10.01 - RAPPORT PRÉVISIONNEL D'ACTIVITÉS DU MOIS COURANT :

Le directeur général dépose un rapport prévisionnel du mois de février 2013, préparé par la directrice en loisirs.

Il informe également les membres du conseil qu'une réunion d'évaluation du projet PNR2 "Ressources Intermunicipales en Loisirs" se tiendra le 25 février 2013, 13h30 à la MRC Beauce Sartigan. Les personnes suivantes confirment leur présence à cette rencontre:

- M. Marc A Doyle, dg
- Mme Huguette Plante, mairesse
- M. Richard Morin

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

**2013-02
27**

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME:

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité d'urbanisme tenue depuis la dernière séance régulière du conseil;

Attendu que les sujets demandant une résolution ont été traités à une séance antérieure du conseil municipal;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion suivante du comité d'urbanisme et des recommandations qu'il contient:

- Réunion du 3 décembre 2012

Adoptée unanimement.

**2013-02
28**

11.02 - PROGRAMME DE REVITALISATION, REMBOURSEMENT DE TAXES, CONSTRUCTION NEUVE

11.02 - PROGRAMME DE REVITALISATION, REMBOURSEMENT DE TAXES, CONSTRUCTION NEUVE:

Dépôt d'une (1) demande de crédit de taxes relativement au programme de revitalisation 2010 soit;

1. M. Pierre Martin et Mme Karine Bernard pour la construction d'une résidence unifamiliale, située au 455, 26e Avenue. La valeur de la construction au certificat de l'évaluateur est de 203 800\$ (2013). La valeur du remboursement de taxes pour l'année 2013 est de 2 751,30 \$.

Attendu que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme et qu'elle répond aux exigences du programme de revitalisation;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil de bien vouloir accepter la demande de remboursement de taxes foncières conformément au programme de revitalisation 2010 en vigueur;

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu unanimement d'accepter la demande de remboursement dans le dossier soumis lors de cette session et d'en effectuer le paiement.

Adoptée unanimement

**2013-02
29**

11.03 - APPROBATION DE LA MODIFICATION BUDGÉTAIRE # 1 (2013) DE L'OMH LA GUADELOUPE

11.03 - APPROBATION DE LA MODIFICATION BUDGÉTAIRE #1 (2013) DE L'OMH LA GUADELOUPE:

Attendu le dépôt du rapport de révision budgétaire, par la Société d'Habitation du Québec, du budget 2013 de l'OMH La Guadeloupe;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- d'approuver le budget 2013 de l'OMH La Guadeloupe prévoyant un déficit d'opération de 165,761\$ et une contribution de 110,245\$ à l'item amélioration capitalisée;
- d'approuver une contribution municipale, pour l'exercice 2013, au montant de 16,576\$
- d'aviser la SHQ que cette contribution municipale est inscrite au budget 2013 de la municipalité La Guadeloupe

Adoptée unanimement.

2013-02
30

11.04 - MANDATS PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE SERVITUDES

11.04 - MANDATS PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE SERVITUDES :

Attendu que la municipalité La Guadeloupe procède au prolongement de services et d'infrastructures sur la 15e rue Ouest, du Pavillon Notre Dame jusqu'à la 11e Avenue;

Attendu qu'une demande de prolongement du réseau de distribution des services d'Hydro Québec et de Télébec a été déposée par la municipalité et que cette dernière a accepté les conditions contractuelles d'une telle entente de prolongement;

Attendu que, via cette entente, la municipalité a la responsabilité de faire préparer les documents techniques et juridiques nécessaires aux servitudes de passage et d'entretien des infrastructures de distribution;

Attendu que la municipalité souhaite être proactive dans ce dossier et en accélérer les démarches administratives;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité

- d'autoriser la préparation des servitudes de passage et d'entretien des infrastructures de distribution d'électricité et de téléphonie qui pourront être demandées par Hydro Québec ou Télébec pour le prolongement des services sur la 15e rue Ouest jusqu'à la 11e avenue :
- de mandater:
 - M. Francis Carrier pour la préparation des descriptions techniques;
 - Me Christine Talbot pour la préparation des documents notariés.
- de mandater Mme la mairesse et M. le directeur général pour la signature des servitudes;
- d'assumer les coûts de la préparation de ces servitudes et d'en affecter le déboursé au règlement d'emprunt 444-2012

Adoptée unanimement.

2013-02
31

11.05 - CESSION DE TERRAIN (RES:2009-05-118)

11.05 - CESSION DE TERRAIN (RES: 2009-05-118)

Attendu la résolution 2009-05-118 de ce conseil, annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu qu'en 2009, l'entente a été conclue entre la municipalité et M. François Bolduc;

Attendu que dans les faits les travaux ont été exécutés par Excavation Bolduc Inc. et non par M. François Bolduc personnellement;

Attendu que Excavation Bolduc Inc. s'engage à respecter chacune des clauses mentionnées à la résolution 2009-05-118;

Attendu que M. François Bolduc accepte et souhaite que le terrain soit cédé à Excavation Bolduc Inc., laquelle société accepte la cession;

Attendu la confirmation de l'avancement des travaux par la direction générale;

Attendu le certificat de piquetage du terrain à céder, préparé par M. Francis Carrier, arpenteur géomètre, en date du 2011-06-30;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité:

- d'accepter que l'entente conclue en 2009 entre la municipalité et M. François Bolduc soit maintenant entre la municipalité et Excavation Bolduc Inc.
- de céder à Excavations Bolduc inc. un terrain non desservi, d'une superficie de 5,516.6 mètres carrés, décrit comme étant les lots:
 - 25A-25 Rang B Canton Forsyth
 - 20-34 Rang 7 Canton de Forsyth
- Étant donné l'exécution des travaux et l'entente conclue à la résolution 2009-05-118, il est convenu que la cession du terrain sera faite pour le prix de 1\$.
- les frais de lotissement, description technique, de préparation et d'enregistrement des actes notariés seront à la charge de l'acquéreur;
- de mandater Me Christine Talbot comme notaire au dossier;
- de mandater madame la mairesse et monsieur le directeur général pour la signature de l'acte de vente, recevoir le prix et en donner quittance générale et finale ;
- d'indiquer au contrat que cette vente est faite sans garantie légale

Adoptée unanimement

11.06 - DÉPÔT DU RAPPORT DE PERMIS ÉMIS POUR L'EXERCICE 2012

11.06 - DÉPÔT DU RAPPORT DE PERMIS ÉMIS POUR L'EXERCICE 2012

À titre d'information, la mairesse procède au dépôt du rapport des demandes de permis au cours de l'exercice 2012

**2013-02
32**

11.07 - MANDAT MME PHANIE RICHARD

11.07 - MANDAT MME PHANIE RICHARD

Attendu que le CSSS Beauce devrait quitter l'immeuble du CLSC à l'automne 2013;

Attendu que la municipalité souhaite recourir à une ressource externe afin d'appuyer son processus décisionnel quant à l'utilisation à long terme de ce bâtiment;

Attendu l'offre de services déposée devant ce conseil;

En conséquence:

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services de Mme Phanie Richard, au taux horaire de 30\$/h et de lui confier les mandats suivants:

- Redessiner les plans du bâtiment, avec et sans les divisions internes, et en fournir des copies:
 - numériques en format pdf
 - papier (2)
- Effectuer une évaluation technique du bâtiment afin d'indiquer clairement au conseil les corrections, remplacement, mise-à-niveau des différents systèmes:
 - Structure
 - Plomberie
 - Éclairage
 - Ventilation
 - Stationnement / asphaltage
- Effectuer une analyse préliminaire de la faisabilité d'utiliser l'immeuble comme un ensemble commercial subdivisé.

Il est également résolu de demander à Mme Richard de préciser un calendrier des livrables la date ultime étant le 31 mai 2013.

Adoptée unanimement

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

Aucun procès verbal à déposer

2013-02
33

12.02 - COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2013 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT.

12.02 - COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2013 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT:

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité

- que les comptes du mois de janvier 2013, au montant total de 202,824.07 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	74,698.69 \$
• Comptes à payer	76,470.20 \$
• Salaires nets versés	30,331.89 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>21,323.29 \$</u>
• Total	202,824.07 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de février 2013 pour un montant total de 58,650.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE JANVIER 2013

12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE JANVIER 2013:

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de janvier 2013

**2013-02
34**

12.04 - DONS ET COMMANDITES

12.04 - DONS ET COMMANDITES :

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin, et résolu à l'unanimité d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le déboursé immédiatement.

- Forum pour jeune Canadiens (Alex Longchamps) 250\$
- Ligue Junior Haute Beauce 100\$

Adoptée unanimement.

**2013-02
35**

12.05 - VENTE POUR TAXES

12.05 - VENTE POUR TAXES

Attendu le rapport concernant les immeubles pour lesquels des taxes sont dues depuis plus de 24 mois, déposé devant ce conseil pour faire partie intégrante de la présente résolution;

Attendu que les avis et démarches de la municipalité, envers ces contribuables, ont permis d'en venir à une entente ou des engagements fermes de paiement des soldes dus, à court terme;

Attendu que le solde total des sommes dues est de 1,363.01\$ et qu'il n'y aurait pas de rentabilité financière à l'application stricte de la procédure de vente pour taxes;

En conséquence:

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité:

- de ne pas transmettre à la municipalité régionale de comté (MRC) de Beauce Sartigan les dossiers pour lesquels des taxes sont dues, depuis plus de 24 mois, soit à la municipalité La Guadeloupe soit à la Commission Scolaire Beauce Etchemin (sur le territoire de la municipalité La Guadeloupe);

Adoptée unanimement

**2013-02
36**

12.06 - REFINANCEMENT D'UNE PARTIE DE LA DETTE À LONG TERME

12.06 - REFINANCEMENT D'UNE PARTIE DE LA DETTE À LONG TERME :

Attendu que la municipalité La Guadeloupe procédera, le 8 avril 2013, au refinancement d'un montant de 1,633,700\$ de sa dette à long terme touchant particulièrement les règlements 363-2006; 364-2006 #2, 376-2007;

Attendu que le conseil de cette municipalité désire procéder par négociation de gré à gré, en toute connaissance des risques;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- d'autoriser le directeur général à procéder à ce renouvellement de financement via une négociation de gré à gré avec la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce et le Centre Financier aux Entreprises Desjardins de St-Georges de Beauce;
- d'informer le ministère des Finances du Québec de la volonté de la municipalité de procéder au renouvellement de financement suivant la procédure de négociation de gré à gré ci-haut mentionnée;

Adoptée unanimement.

**2013-02
37**

12.07 - LIBÉRER SUBVENTION 2013 POUR LA CLINIQUE FAMILIALE

12.07 - LIBÉRER SUBVENTION CLINIQUE FAMILIALE

Attendu que le budget 2013 de la municipalité La Guadeloupe prévoit un montant de subvention pour la Clinique Familiale La Guadeloupe;

Attendu les positions exprimées, en comité plénier du conseil, visant à soutenir rapidement le Dr André Vachon;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'autoriser le secrétariat municipal à libérer un montant de 5,000\$, pour la Clinique Familiale La Guadeloupe, à titre de subvention au fonctionnement 2013.

Adoptée unanimement.

**2013-02
38**

12.08 - DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2013

12.08 - DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2013 :

Note: le conseiller au siège # 5 se retire pour conflit d'intérêt potentiel:

Le dépôt du rôle de perception (2013) annuel vise à conforter le conseil qu'il disposera des argents prévus au budget.

Le budget 2013 adopté prévoit des revenus de taxes de 2,124,580\$. Le rôle de perception déposé (2013) présente des revenus de 2,123,024\$. Compte tenu des ajustements habituels en cours d'exercice le conseil est assuré d'atteindre ses revenus budgétés.

Attendu les résolutions 2012-03-048 et 2012-10-225 autorisant la direction générale à soustraire de la procédure de taxation à taux variés certains immeubles;

En conséquence:

Il est proposé par M. Richard Morin et unanimement résolu de prolonger l'application de ces résolutions, pour l'exercice 2013, lorsque les conditions énoncées aux résolutions n'ont pas changées.

Adopté unanimement

**2013-02
39**

12.09 - DEMANDE DE MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2012-03-052

12.09 - DEMANDE DE MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2012-03-052 :

Attendu que le conseil de cette municipalité a adopté, lors de la séance régulière du 2012-03-12, la résolution # 2012-03-052 précisant la procédure administrative

quant à l'ajustement des taxes de services pour les immeubles locatifs résidentiels inoccupés;

Attendu que M. André Vigneault demande:

- que soit révisée cette procédure afin d'atteindre un remboursement de 100%;
- que les paiements de taxes soient étalés sur une période de douze mois;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'informer M. André Vigneault:

- que la municipalité n'a pas l'intention de modifier sa procédure touchant l'ajustement des taxes de services pour les immeubles locatifs résidentiels inoccupés;
- que la politique actuelle d'étalement des paiements ... cinq (5) paiements sur 9 mois débutant en mars de l'année courante...correspondant à un étalement au 2 mois sur toute l'année;
- que le conseil est conscient du poids fiscal assumé par les propriétaires d'unités résidentielles locatives et qu'il souhaite réviser sa taxation à l'automne 2013.

Adoptée unanimement.

**2013-02
40**

12.10 - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2012-11-255

12.10 - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2012-11-255 :

Attendu la résolution 2012-11-255 de ce conseil fixant l'enveloppe budgétaire de sa quote part 2013, relative au service de transport adapté, à un montant maximal de 3,000\$;

Attendu la facturation de Transport l'Autonomie à 2,927.44\$ pour l'exercice 2013;

Attendu que Transport l'Autonomie demande que la résolution municipale corresponde exactement au montant facturé;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2012-11-255 de la façon suivante:

- le 2e alinéa devra maintenant se lire: Accepte de payer la contribution fixée (2,927.44\$)

Adoptée unanimement.

13 - LÉGISLATION

13 - LÉGISLATION :

**2013-02
41**

13.01 - ADOPTION DU RÈGLEMENT # 451-2013.

13.01 - ADOPTION DU RÈGLEMENT # 451 2013:

RÈGLEMENT 451-2013 DÉCRÉTANT :

- **DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE DIFFÉRENTES RUES DE LA MUNICIPALITÉ;**
- **UN EMPRUNT À LONG TERME DE 250,000\$ POUR COUVRIR LE COÛT DES TRAVAUX**

ATTENDU que la municipalité La Guadeloupe souhaite réaliser des travaux de recouvrement bitumineux sur différentes rues ou section de rue de son territoire;

ATTENDU que le coût de l'ensemble de ces travaux, incluant les dépenses encourues avant l'adoption du présent règlement, est estimé à 250,000\$;

ATTENDU que la Municipalité de La Guadeloupe n'a pas les fonds requis pour effectuer les travaux ci avant mentionnés, et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour les payer;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller au siège no 3, M. Michel Roy, à la session ordinaire du conseil tenue le quatorzième (14^{ième}) jour de janvier 2013;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Roy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le règlement portant le numéro 451-2013, présenté ci-après, soit adopté et qu'il ordonne et statue ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1:

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

ARTICLE 2 :

Le présent règlement a pour but de décréter l'exécution de travaux d'asphaltage (recouvrement bitumineux) sur les rues et sections de rues suivantes :

- 5^e rue Est sur une distance de 340 mètres
- 11e Avenue et 10e Avenue sur une distance de 2 x 20 mètres
- 13^e rue Ouest sur une distance de 30 mètres
- 10^e rue Ouest sur une distance de 30 mètres
- 24^e Avenue sur une distance de 180 mètres
- 17e et 18e rues sur une distance de 245 mètres
- 10e rue Est sur une distance de 84 mètres
- 19e Avenue sur une distance de 20 mètres

ARTICLE 3 :

Aux fins du présent règlement, le conseil décrète :

a- une dépense n'excédant pas la somme de 250,000 \$, pour les travaux ainsi que les frais contingents et les taxes, tel que plus amplement détaillé à l'estimation préliminaire des coûts, datée du 8 février 2013, dossier # 131-13447-00, préparée par GÉNIVAR Inc., ingénieurs-conseils, laquelle estimation est également jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante à l'annexe « **A** »;

b- un emprunt maximal 250 000 \$, amorti sur une période de quinze (15) ans pour permettre la réalisation des travaux ci- avant mentionnés;

ARTICLE 4 :

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante;

ARTICLE 5 :

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

ARTICLE 6 :

Le conseil de la Municipalité de La Guadeloupe affecte à la réduction de l'emprunt, décrété par le présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt, correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION : 14 janvier 2013

ADOPTION PAR LE CONSEIL : 11 février 2013

APPROBATION PAR LES ÉLECTEURS : février 2013

APPROBATION PAR LE MAMROT : 2013

AFFICHAGE (PROMULGATION) : 2013

Huguette Plante, mairesse
secrétaire trésorier

Marc André Doyle directeur général &

14 - DIVERS

14- DIVERS :

Aucun sujet

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

**2013-02
42**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20.25 hrs

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.

